



Déclaration des élus du SE-Unsa à la CAPA Hors-Classe des enseignants certifiés

Vendredi 03 juillet 2020

**Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames, Messieurs les représentants des personnels,**

C'est avec émotion et une vraie inquiétude que nous, élus certifié-es du SE-Unsa, siégeons aujourd'hui pour la dernière fois dans une commission administrative paritaire académique pour la Hors Classe.

Nous réitérons ici notre opposition à la loi de la Transformation de la Fonction publique. Celle-ci n'est ni dans l'intérêt des personnels ni dans celui des services rectoraux. En entravant la transparence des actes de gestion, elle suscite, en effet, de nombreuses inquiétudes de la part de nos collègues, de la colère, voire une hausse des recours qui alourdiront la charge de travail des services. Nous tenons ici à remercier tout le personnel du rectorat avec lequel nous avons entretenu toutes ces années des relations de travail cordiales et constructives, dans un respect mutuel, au bénéfice des droits à mutation et à avancement de carrière pour l'ensemble de notre profession.

Cependant, nous dénonçons les conditions dans lesquelles se tient cette dernière CAPA d'accès à la Hors Classe des certifiés. En effet, alors que depuis plusieurs semaines le SE-Unsa National avait interpellé le Ministère sur les erreurs dans les documents d'accès à la Hors Classe pour les Professeurs des Ecoles et souligné que ces mêmes erreurs allaient se produire pour tous les corps du 2Nd degré, c'est seulement à moins d'une semaine de la CAPA que nous avons reçu de nouveaux documents de travail, alors que nous avons commencé à étudier les précédents. C'est une preuve supplémentaire, s'il en fallait une, du mépris que le Ministère a pour ses personnels et notamment les organisations syndicales. On tue le paritarisme et jusqu'au bout on le méprise. Nous ne pouvons que le déplorer. Pour autant le syndicalisme progressiste, réformiste et combatif du SE-Unsa n'est pas mort. Nous emploierons toutes les stratégies à tous les niveaux pour que ce syndicalisme soit à nouveau reconnu et pour que les personnels ne restent pas seuls face à l'arbitraire d'une machine ministérielle qui broie les droits des personnels.

Depuis de nombreuses années de CAPA Hors Classe et au travers de ses déclarations le SE UNSA n'a cessé d'œuvrer pour que le nombre de promus passe à 17% pour l'ensemble des corps et pour que, dans le cadre du PPCR, tout collègue avec une carrière complète puisse faire valoir ses droits à la retraite en ayant accédé au grade de la Hors Classe.

Toutefois, il reste encore des batailles à gagner comme la suppression de la pérennité de l'avis « Recteur ». Car au SE UNSA nous pensons qu'un collègue peut progresser jusqu'à la fin de sa carrière.

Concernant les critères de départage en cas d'égalité de barème, le SE-Unsa continue à demander que l'ancienneté générale de service soit le premier discriminant. En l'état actuel des textes, les collègues qui se sont remis en question en passant un concours interne et en changeant de corps sont pénalisés.

Enfin, sur le tableau d'avancement qui nous est présenté, nous continuons à demander que les collègues au 11^{ième} échelon qui n'ont pas d'opposition rectrice et qui sont nés en 1961 et avant soient promus.

Par ailleurs, nous dénonçons fermement les oppositions portées par Madame la rectrice sur des collègues dont l'avis recteur est satisfaisant voir très satisfaisant. Nous demandons la levée de ces oppositions qui ne visent qu'à sanctionner les collègues pour leur engagement à défendre leurs idées, leurs convictions et l'intérêts de leurs élèves. Le positionnement professionnel ponctuel d'un enseignant ne peut pas à lui seul l'exclure d'une promotion qui doit selon la loi récompenser un parcours de carrière. Si faute il y a eue, seule une CAPA disciplinaire peut statuer.

Nous vous remercions pour votre attention

Les commissaires paritaires Certifiés du SE UNSA Bordeaux